

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le dix neuf septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur ANDERS Michael, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Madame VIVANCOS Chantal, Monsieur COINTRE Marc, Madame CABROL Ghislaine, Madame MARÉCHAL Karine.

Absents excusés : Monsieur HOAREAU Alain - Madame CÈBE Elodie - Madame DUBOIS Laura - Monsieur CABROL Josian - Monsieur SOULIGNAC Jacques.

Représenté : Monsieur BOYÉ Richard par Madame WACHTER Christiane.

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Karine MARÉCHAL est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 21 juin 2019 :

Adopté à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour de la présente réunion : Hommage à Madame Georgette TAILHADES

Adoptée à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour.

1°) Programmation de travaux d'éclairage public:

Monsieur le Maire propose d'engager avec le concours d'Hérault Energies, à qui la compétence d'investissement dans le domaine de l'éclairage public a été confiée, une nouvelle tranche de travaux qui concerne des économies d'énergies sur l'avenue de la gare, jusqu'à la sortie de l'agglomération vers Béziers, et deux petites extensions du réseau à Brassac et St Mens.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 76 281,15 € hors taxes dont 46 281,15 € à charge de la Commune.

Après débat, proposition approuvée à l'Unanimité

2°) Avenant au marché public de "Révision du schéma directeur d'assainissement :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché d'étude pour la révision du schéma directeur d'assainissement a été attribué au groupement OTEIS/AZUR Environnement.

Il précise qu'en cours de réalisation il a été nécessaire de modifier le cahier des charges pour certaines prestations ce qui induit un coût supplémentaire de 1 357,77 € hors taxes qui fait l'objet de la proposition d'avenant.

Après débat, à l'Unanimité l'avenant N°1 au marché est approuvé

3°) Transactions immobilières :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des transferts de compétences intervenus entre la Commune et la Communauté de Communes, la piscine est désormais gérée par l'intercommunalité.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose de céder à titre gracieux la parcelle sur laquelle se trouve la piscine intercommunale à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

4°) Actualisation des provisions semi budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle que des provisions avaient été prévues lors de l'élaboration du budget primitif 2019 afin de tenir compte d'un contentieux engagé par les époux BARET.

Monsieur le Maire informe que le Tribunal Administratif s'est prononcé le 06 juin 2019 et n'a pas accordé l'indemnisation demandée.

Il précise qu'un recours vient d'être engagé devant la cour administrative d'appel de Marseille.

Monsieur le Maire propose toutefois de modifier les écritures comptables concernant les provisions.

Après débat, à l'Unanimité le conseil municipal décide de retirer des écritures de provisions de l'exercice 2019 la somme de 39 302,00 € qui était relative au contentieux en cours désormais jugé et choisit de reporter sur le budget primitif 2020 le risque généré par le recours en appel qui devra faire l'objet d'une nouvelle écriture comptable de provision.

5°) *Décision budgétaire modificative :*

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif et propose les modifications suivantes :

Budget Principal :

**Décision budgétaire modificative
N° 2
Budget principal
2019**

		Crédits votés (BP et DM)	Décision modificative	Nouvelle inscription
Fonctionnement				
Compte	Dépenses		0,00	
023	Virement à la section d'investissement	347 453,00	20 020,00	367 473,00
657364	Contribution à service industriel et commercial	0,00	19 282,00	19 282,00
6815	Dotations aux provisions	55 240,00	-39 302,00	15 938,00
Investissement				
Compte	Dépenses		20 020,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	600,00	600,00
21312	Bâtiments scolaires	48 007,00	50 000,00	98 007,00
21318	Autres bâtiments publics	1 367 535,00	-30 580,00	1 336 955,00
	Recettes		20 020,00	
021	Virement de la section d'exploitation	347 453,00	20 020,00	367 473,00

Après débat, adoptée à l'Unanimité

Budget de l'eau et de l'assainissement :

**Décision budgétaire modificative
N° 1
Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
2019**

		Crédits votés (BP)	Décision modificative	Nouvelle inscription
	Fonctionnement			
Compte	Dépenses		19 282,00	
6371	Redevance Agence de l'eau pour prélèvement	13 000,00	19 282,00	32 282,00
042/6872	Dotation aux provisions réglementées	23 312,00	-23 312,00	0,00
6817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	0,00	23 312,00	23 312,00
	Recettes		19 282,00	
774	Subventions exceptionnelles	0,00	19 282,00	19 282,00
	Investissement			
Compte	Dépenses		0,00	
2031	Frais d'études	65 550,00	1 630,00	67 180,00
21532	Réseaux d'assainissement	73 410,00	-1 630,00	71 780,00

Après débat adoptée à l'Unanimité

Monsieur Alain HOAREAU rejoint l'assemblée.

6°) Avis sur projet éolien du Puech sur la commune des Verreries de Moussans :

Monsieur le Maire présente la demande de la société VOLKSWIND FRANCE SAS qui instruit un dossier en vue de la réalisation d'un projet Eolien sur la commune des Verreries de Moussans lieu dit "le Puech" et sollicite un avis.

Après débat, et à la Majorité (11 contre, 4 abstentions) le conseil municipal émet un avis défavorable.

7°) Attribution de subventions :

Monsieur HOAREAU propose l'attribution des subventions ci-après :

- | | |
|--|------------|
| - Foyer du Hameau de Brassac : | 500,00 € |
| - Groupe archéologique du Saint-Ponais : | 500,00 € |
| - Etoile sportive du Jaur : | 1 000,00 € |

Après débat, adoptées à l'Unanimité

8°) Hommage à Madame Georgette TAILHADES :

Monsieur le Maire propose d'honorer la mémoire de Madame Georgette TAILHADES ancien Maire et bienfaitrice de la commune, en associant son nom au groupe scolaire.

Après débat, le conseil municipal, à l'Unanimité décide que le groupe scolaire du quartier Frescatis portera désormais le nom de "groupe scolaire Georgette TAILHADES".

12°) Questions diverses :

- Présentation des nouveaux ateliers municipaux :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une présentation des nouveaux ateliers du service technique leur sera faite le 30 septembre 2019 à 18 heures.

- Etat d'avancement des recherches d'eau :

Monsieur le Maire informe que le dernier forage de reconnaissance dans le secteur des Tuileries n'a pas donné de bons résultats. Des essais de pompage sur un ancien forage dans le secteur des Caussades devaient se faire et ont été retardés par des contraintes administratives.

- Fête de la châtaigne :

Monsieur Claude VIVANCOS informe qu'un petit train fera la navette pour le transport des visiteurs depuis les parkings extérieurs jusqu'au centre ville. Il sera proposé aux entreprises locales des supports publicitaires moyennant une participation financière.

- Le jour de la nuit :

Monsieur Koen GOOVAERTS rappelle qu'une action collective intitulée "Le jour de la nuit" a été initiée. Elle est destinée à attirer l'attention des populations et des pouvoirs publics sur la pollution lumineuse et ses coûts.

Après débat le conseil municipal à la majorité (2 abstentions) décide de s'associer à cet évènement par l'extinction d'une partie de l'éclairage public de la commune le 12 octobre prochain.

La séance est levée à 22 heures 30

XXXXXXXXXX